
Revue de la Charte et du règlement intérieur d'Intermède

Ambilly | Annemasse | Bonne | Cranves-Sales | Étrembières | Gaillard | Juvigny | Lucinges | Machilly | Saint-Cergues | Vétraz-Monthoux | Ville-La-Grand

Rappel du cadre de la compétence 'Mise en réseau des bibliothèques'

Conformément à l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2016-0071 du 27/09/2016, Annemasse Agglo a la charge

- d'acquérir et de déployer, un logiciel SIGB/portail documentaire commun ainsi que les accessoires nécessaires à la mise en réseau,
- de la maintenance du logiciel,
- de la formation des agents sur le nouveau logiciel,
- d'assurer la mise en cohérence des actions proposées dans les lieux de lecture publique,
- d'acquérir un fond documentaire spécifique mis à disposition du réseau.

Propositions - Charte

La Charte du réseau Intermède prévoit que sa pertinence soit revue tous les ans au moment du bilan d'évaluation du Réseau.

Toute modification de son contenu doit faire l'objet d'un avenant qui doit être approuvé par Annemasse Agglo (via décision du président) et à l'unanimité dans les Conseils Municipaux et AG de l'association gérant la bibliothèque de Juvigny avant son adoption.

Après une année d'activité des ajustements à la Charte et au règlement intérieur du réseau sont nécessaires.

Pour la Charte, les modifications concernent des clarifications ainsi que des mises à jour de temporalité et terminologie (voir l'avenant).

Propositions - Règlement

Pour le règlement les modifications à apporter concernent principalement les modalités de prêt de DVD et l'ajout de nouveaux supports (ex. jeux vidéo, jeux, consoles)

Tableau récapitulatif des conditions de prêt

Types de support	Nombre maximum de documents prêtés	Prolongation	Conditions particulières
Livres, CD	15	28 jours	N/A
DVD	Passage de 5 à 15 unités	Passage d'aucune à 28 jours	N/A
Nouveautés	5	Aucune	N/A
Jeux vidéos, CDROM	1	Aucune	N/A
Liseuses, consoles de jeu, jeux de société, clés USB, sacs surprise	1	Aucune	A emprunter et rendre dans la bibliothèque propriétaire

Propositions - Règlement

et la clarification de la section sur les retards de restitution

Tout délai de restitution au-delà de la date due donne lieu au blocage automatique du compte du lecteur, l'empêchant d'emprunter et de réserver dans les bibliothèques du Réseau jusqu'au retour du dernier document en retard.

La notification des rappels se fait par mail, SMS, téléphone ou lettre selon les préférences spécifiées par le lecteur et le niveau de rappel et le calendrier ci-dessous :

- J-5 Un message de courtoisie est envoyé par courriel 5 jours avant l'échéance du prêt ;
- J+1 Un premier rappel est envoyé aux usagers (le représentant légal pour les mineurs) dont le courriel est connu l'invitant à restituer les documents en sa possession. Les prolongations de documents en retard sont bloquées (retard de niveau 1) ;
- J+8 Un deuxième rappel est aux usagers par courriel ou courrier. Les prêts et réservations sont bloqués (retard de niveau 2) ;
- J+22 Une relance est adressée à l'emprunteur ou son représentant légal par voie postale (retard de niveau 3) ;

Si le dernier rappel reste sans effet, la(les) commune(s) ou association(s) propriétaire(s) contactera l'utilisateur pour demander le remplacement ou remboursement des documents non restitués. Si nécessaire un titre exécutoire pour la valeur de ses documents empruntés et non restitués sera émis dans le cadre de la procédure de recouvrement par le Trésor Public.

Propositions

Les tarifs doivent être modifiés pour tenir compte des nouveaux supports disponibles

Transaction	Tarif
Inscription et renouvellement	Gratuit
Retard de restitution	Gratuit – blocage automatique du compte lecteur
Absence de restitution, de tout ou partie, d'un document :	
▪ Livres	Remplacement à l'identique ou par un document de valeur équivalente à la discrétion de la bibliothèque propriétaire
▪ Périodiques	5€ par fascicule
▪ CD et livres audio	Remplacement à l'identique ou 15€
▪ DVD et jeux vidéo	40€
▪ Liseuses	100€
▪ Jeux de société	Remplacement à l'identique ou prix d'achat
▪ Consoles de jeu	100€
▪ Clés USB	10€